

LES CHAMBRES SYNDICALES AUX RESPONSABILITÉS

«Nous avons combattu et nous avons appris à souffrir pour notre principe égalitaire, nous ne saurions reculer alors que nous pouvons aider à mettre la première pierre à l'édifice social».

La Commission de la séance mixte de «l'Internationale» et de la Chambre Fédérale.

(Frankel - Theisz - Demay - Aubry).

Depuis sa création (1869) la *Fédération des sociétés ouvrières* siège place de la Corderie-du-Temple où elle a retrouvé la section parisienne de «l'Internationale» que le succès a chassé de la rue des Graviillers qui fut son berceau et où *«un petit poêle de fonte apporté par Tolain, composait avec une table de bois blanc servant le jour d'établi à Fribourg pour son métier de décorateur et deux tabourets, tout le mobilier dont disposait la première en date des organisations ouvrières».*

Située dans le troisième arrondissement, dans le quartier des bijoutiers, doreurs, des tourneurs, des émailleurs, des repousseurs, des brunisseurs, la Chambre des Métiers voit rapidement se rassembler autour d'elle tout ce qui à Paris se réclame des travailleurs.

Le 15 février 1871, la Fédération des bataillons de la Garde nationale nomme un Comité central qui, tout naturellement, vient siéger place de la Corderie-du-Temple. Au contact de A. Theisz, secrétaire de la Chambre Fédérale, et de Langevin, secrétaire de «l'Internationale», les élus de la Garde nationale vont prendre conscience des réalités sociales.

En vérité les Internationaux et les membres de la Chambre syndicale montrent une certaine réserve à l'égard du Comité central. Ils hésitent à se mêler à son action.

Le 18 mars Paris explose. Les syndicalistes délibèrent. Varlin, qui a été nommé membre du Comité central insiste pour que la Chambre des Métiers prenne nettement position. Frankel recule devant le risque de compromettre «l'Internationale». Une commission de quatre membres est toutefois nommée, mais son action sera purement individuelle.

Enfin, le 23 mars, une réunion mixte de «l'Internationale» et de la Chambre Fédérale a lieu. Un manifeste est adopté. Les Internationaux sont décidés à agir. Le manifeste dote la Commune du programme social qui lui manquait.

«Le travail est condition première de l'Ordre, l'indépendance de la Commune est le gage d'un contrat dont les clauses librement débattues assureront l'égalité sociale».

Les ouvriers des chambres syndicales étaient restés en dehors du mouvement de peur de se compromettre, mais à partir du 23 mars, ils vont en être l'élément moteur.

Varlin est aux subsistances, Jourde aux Finances à toute la responsabilité de la lourde machine administrative. Frankel avait déclaré au Conseil de l'Internationale: «Nous voulons fonder le droit des travailleurs». Il sera le père de la législation sociale moderne. Theisz réorganise les postes. Camélinat s'installe à la Monnaie. Avrial à la direction du service d'armement. Faillet aux contributions. Alavoine à l'Imprimerie nationale.

Les chambres syndicales en sommeil depuis le début de la guerre reprennent leur activité, de nouvelles sont créées. La commission constate qu'il existe 43 associations de production, 7 sociétés coopératives alimentaires, 34 chambres de métiers. Les fondeurs forment une chambre syndicale et une coopérative. L'organisation du travail des femmes est confié à Elisabeth Dimitrief, les ouvrières nomment des déléguées et enfin créent leur propre chambre syndicale.

Dans sa séance du 20 avril le Conseil Fédéral discute du travail de nuit chez les boulangers. Tabouret, du Conseil des boulangers déclare: «Le travail de nuit nous sépare de la société, nous vivons comme retranchés du Monde... ».

Le travail de nuit est aboli.

Bien qu'en minorité les Internationaux vont marquer la Commune de leur griffe et désormais personne ne pourra envisager la Commune autrement qu'à travers ses réalisations sociales qui sont son œuvre propre.

C'est dans les méthodes préconisées par les chambres syndicales et réalisées par des Travailleurs que le Mouvement ouvrier puise son espoir de gérer un jour la production nécessaire à l'humanité.

MONTLUC

(vraisemblablement Maurice JOYEUX)